

**... QUI APPELLENT LA CRÉATION DE TROIS ENVELOPPES FINANCIÈRES.**

Les trois exigences fondamentales appellent naturellement une structure comportant trois "enveloppes financières" distinctes. Une enveloppe correspond à une masse distincte et permanente de ressources financières dont l'utilisation, réservée à des fins précises et prédéterminées, est assujettie à des règles particulières. Voici quelles sont les enveloppes proposées:

l'enveloppe principale pour gérer les programmes et administrer l'institution;

l'enveloppe de réserve pour faire face aux éventualités et aux situations d'urgence;

l'enveloppe spéciale pour composer avec des situations nouvelles ou particulières.

Le système des enveloppes est le seul qui garantit d'une part que les institutions seront en mesure de satisfaire à chacune des exigences et, d'autre part, qu'elles le feront d'une manière efficace et transparente. De cette façon, il devient possible de calculer l'étendue de chaque catégorie d'exigences (et de chacune des exigences), de définir clairement les dispositions prises pour y satisfaire et la façon dont les décisions seront arrêtées, ainsi que d'évaluer les résultats qu'obtiennent les institutions au regard de chacune des exigences.

Le document IV porte sur la proposition visant l'établissement des budgets des institutions de l'ONU sur la base de trois enveloppes financières.

Le document V porte sur la proposition visant l'uniformisation, quant à leur nombre et à leur objet, des comptes budgétaires des institutions de l'ONU.